



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

organisations patronales

Question écrite n° 72367

## Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les ambiguïtés inhérentes à l'entrée en campagne électorale du MEDEF. En effet, si la liberté d'expression est un des piliers de la démocratie, les objectifs poursuivis par ce mouvement dépassent largement le cadre de l'organisation des rapports entre salariés et entrepreneurs. Il s'agit en réalité de mettre en cause l'existence même de l'Etat, comme garant de la protection des travailleurs et arbitre entre les intérêts particuliers et l'intérêt général. La démarche du MEDEF met en cause jusqu'au principe de la loi, norme impersonnelle et générale, pour prôner une « contractualisation » généralisée. C'est qu'alors les travailleurs seraient placés dans une position d'absolue infériorité vis-à-vis de leurs employeurs ; on le sait, c'est le « faible » que libère la loi. Toute réglementation générale devrait donc être abolie, que ce soit pour l'organisation des rapports entre le salarié et son employeur ou en matière de protection sociale. Résumé en quelques mots, le projet politique du MEDEF consiste à abolir le code du travail et à enterrer notre système de protection sociale. Cette curieuse « libération » peut certes être pensée et souhaitée par ses avocats. En revanche, il est contestable qu'elle s'avance masquée, sous l'apparence d'une sorte de mouvement social inversé : quand ce sont les patrons qui revendiquent... Par ailleurs, on peut se demander si la liberté de parole doit autoriser à préconiser la fin de l'Etat et de la protection de la loi. En outre, l'histoire enseigne que les démocraties sont fragiles et peuvent être détruites de l'intérieur. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses réactions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Lengagne](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72367

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 février 2002, page 508